
RAPPORT ANNUEL 2010

Régulation des ragondins sur le pourtour de l'Etang de l'Or



Année 2010



Direction Technique

**Entente interdépartementale pour la démoustication
du littoral méditerranéen**

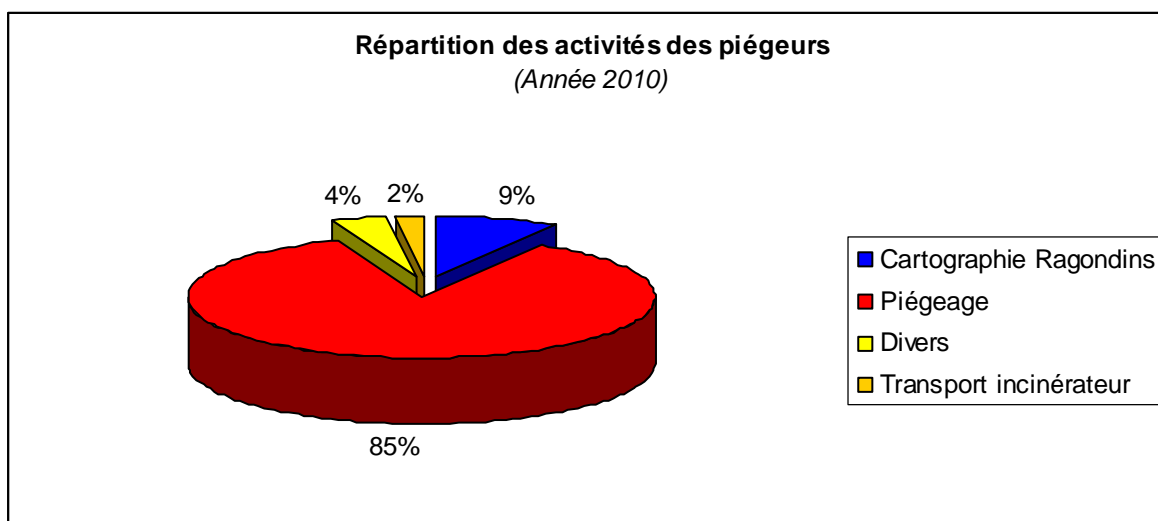
Opération de régulation des populations de ragondins sur le pourtour de l'Etang de l'Or

Rapport annuel 2010

1. Bilan des activités

Sur l'année 2010, 2586 heures ont été effectuées par les agents en charge du piégeage, ce qui représente l'équivalent de 1,8 personne à temps plein.

Les heures se répartissent de la façon suivante :



La part la plus importante du temps de travail (85%) est consacrée au « piégeage » : il s'agit de la pose et/ou de l'ouverture des cages chaque début de semaine et du relevé quotidien des cages. La part consacrée au transport à l'incinérateur des cadavres de ragondins a diminué puisque la société en charge de l'équarrissage (ATEMAX Sud-Ouest, anciennement FERSOBIO) se déplace directement à l'agence pour la collecte des cadavres.

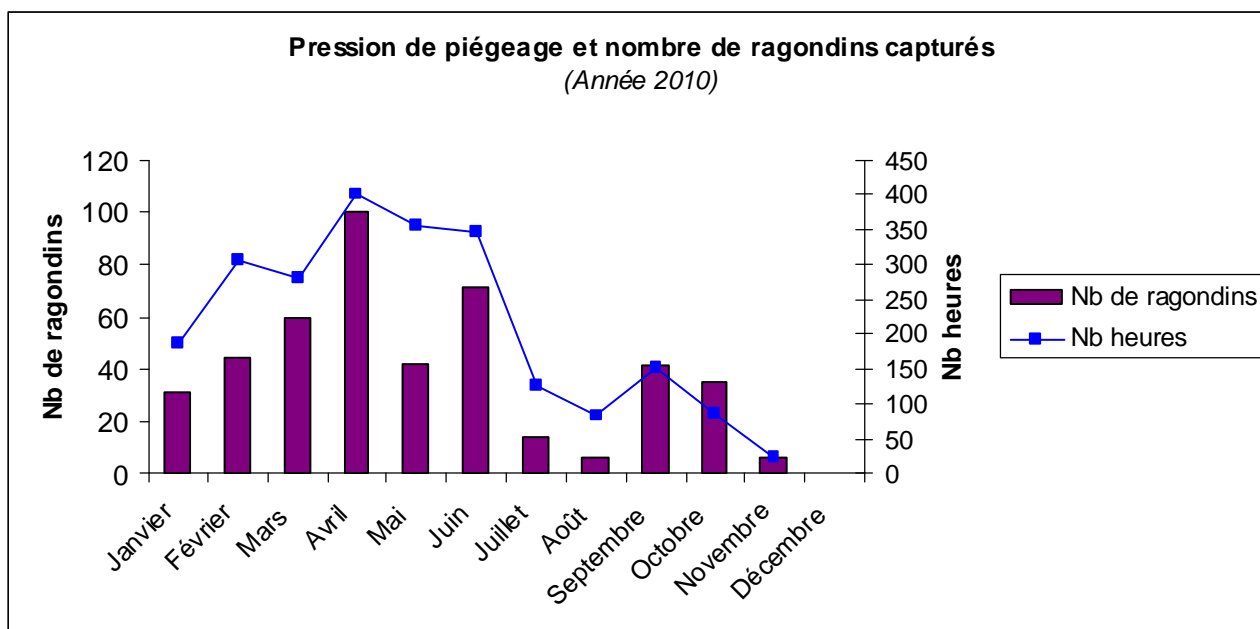
Depuis le 01/08/2010, cette société demande à ses clients une mise en conformité au niveau de la collecte des cadavres de ragondins. En effet, si nous souhaitons que la société vienne directement à l'agence enlever les cadavres, nous devons nous munir d'un bac d'équarrissage conforme. L'EID Méditerranée a donc décidé de s'équiper d'un bac de 423 litres. Ainsi, le temps « économisé » sur cette tâche est directement répercuté sur le piégeage.

Les 13% restants ont été consacrés pour 4% à l'entretien du matériel, aux réunions et à l'approvisionnement en pommes (appâts pour le piégeage), et pour 9% à la réalisation du diagnostic du degré d'infestation (cartographie). Ce diagnostic a lieu en fin d'année et consiste au relevé d'indices de présence sur les lignes de piégeage.

2. Résultats du piégeage

Le piégeage a été réalisé durant toute l'année, hormis pendant le mois de décembre qui a été consacré à la réalisation du diagnostic et qui correspond également à la fermeture annuelle de l'EID Méditerranée.

La baisse significative de la pression de piégeage aux mois de juillet, août et novembre correspond à une disponibilité moindre du personnel (démoustication, réalisation du diagnostic, congés,...).



Au total, 450 ragondins ont été capturés et éliminés au cours de l'année 2010.

	Nb ragondins
Janvier	31
Février	44
Mars	60
Avril	100
Mai	42
Juin	71
Juillet	14
Août	6
Septembre	41
Octobre	35
Novembre	6
Décembre	0

Sur les mois d'avril et mai, le piégeage a été quelque peu modifié à l'occasion du protocole mis en place par un stagiaire de l'EID Méditerranée (Erwan Solier), afin d'étudier la taille de la population de ragondins, et donc d'évaluer l'efficacité du piégeage.

En plus des lignes habituellement piégées, 21 lignes supplémentaires ont été piégées durant cette période (4 semaines de piégeage).

Malgré un panel de lignes plus important, les conditions « particulières » de ce piégeage (tirage aléatoire des lignes et du nombre de cages, nombre de cages limité, vols de cages) et les difficultés d'accès rencontrées pour certaines lignes (temps nécessaire plus important), le nombre de captures n'est pas forcément proportionnel à la pression de piégeage.

Un rapport de cette étude a été transmis au SYMBO.

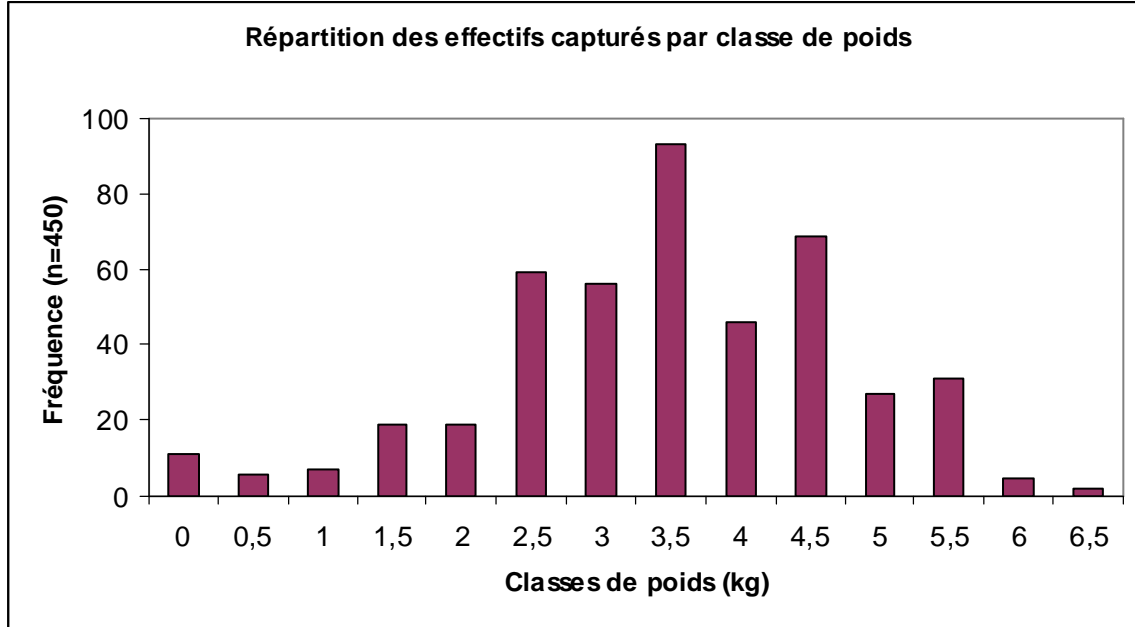
Parmi l'ensemble des animaux éliminés on dénombre 248 mâles et 191 femelles (et 11 individus de sexe indéterminé car trop jeunes), soit un sexe ratio de 1,3 mâles pour 1 femelle.

Neuf rats musqués ont également été capturés. Etant classés nuisibles eux-aussi, ils sont éliminés comme les ragondins.

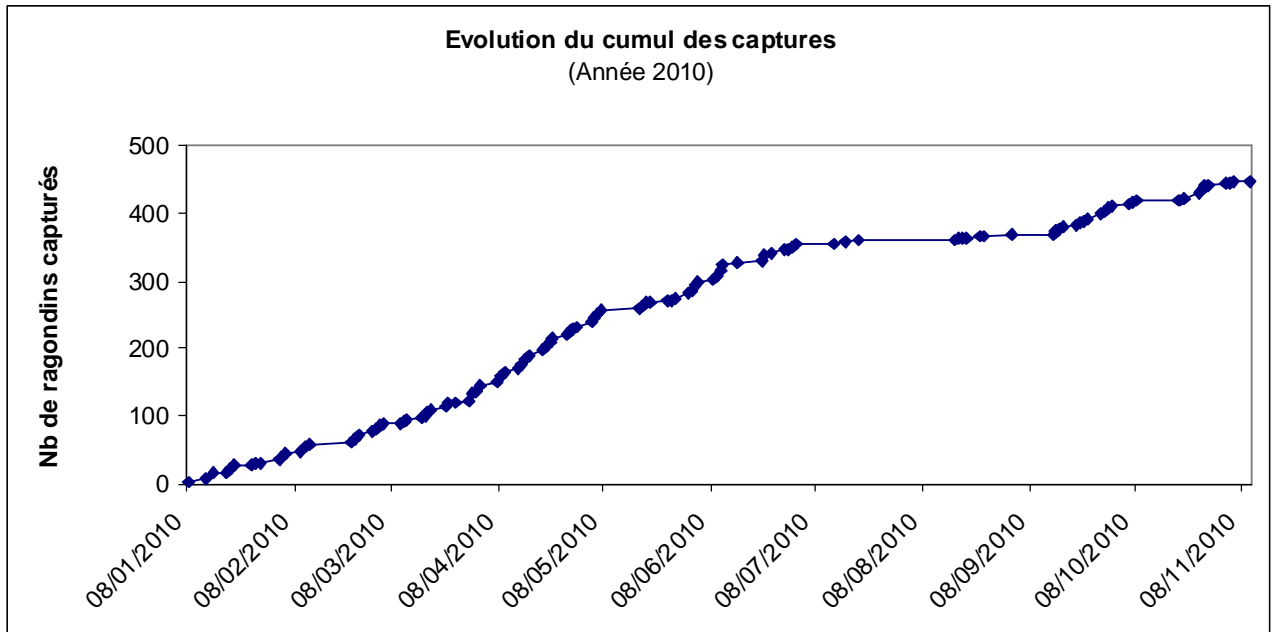
Le poids moyen de la population piégée est de 4 kg (supérieur aux années précédentes), avec un poids moyen respectif de 4.2 kg pour les mâles et de 3.8 kg pour les femelles. On peut considérer qu'il s'agit là d'une population adulte.

Poids maximum de 7 kg pour les mâles et pour les femelles.

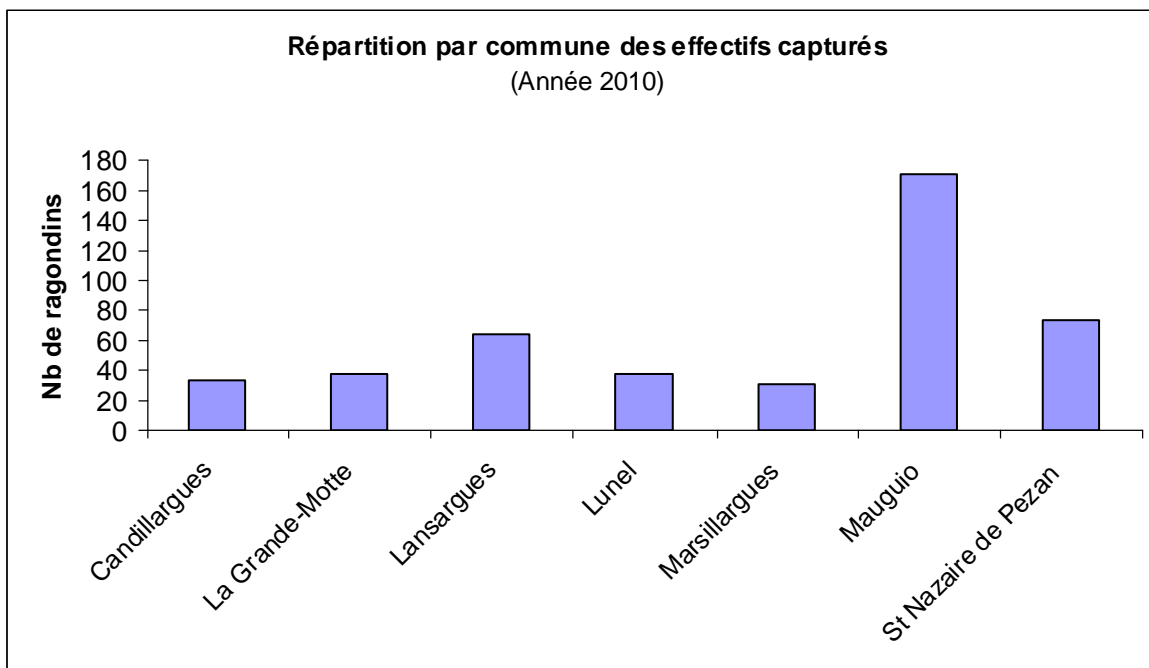
Poids minimum de 1 kg pour les mâles et pour les femelles.



La courbe de cumul des captures reste ascendante, ce qui laisse supposer que la population n'est pas épuisée, et que le piégeage doit être maintenu.

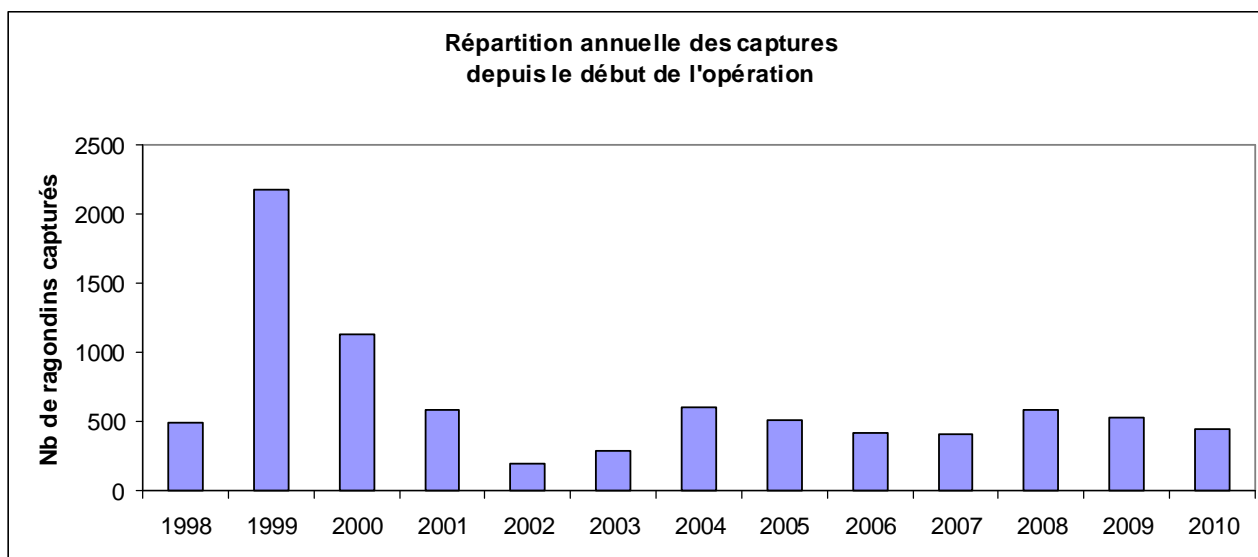


Le piégeage a été réalisé cette année sur sept communes : Candillargues, La Grande-Motte (Golf), Lansargues, Lunel, Marsillargues, Mauguio et Saint-Nazaire-de-Pezan.



3. Récapitulatif des résultats du piégeage depuis le début de l'opération

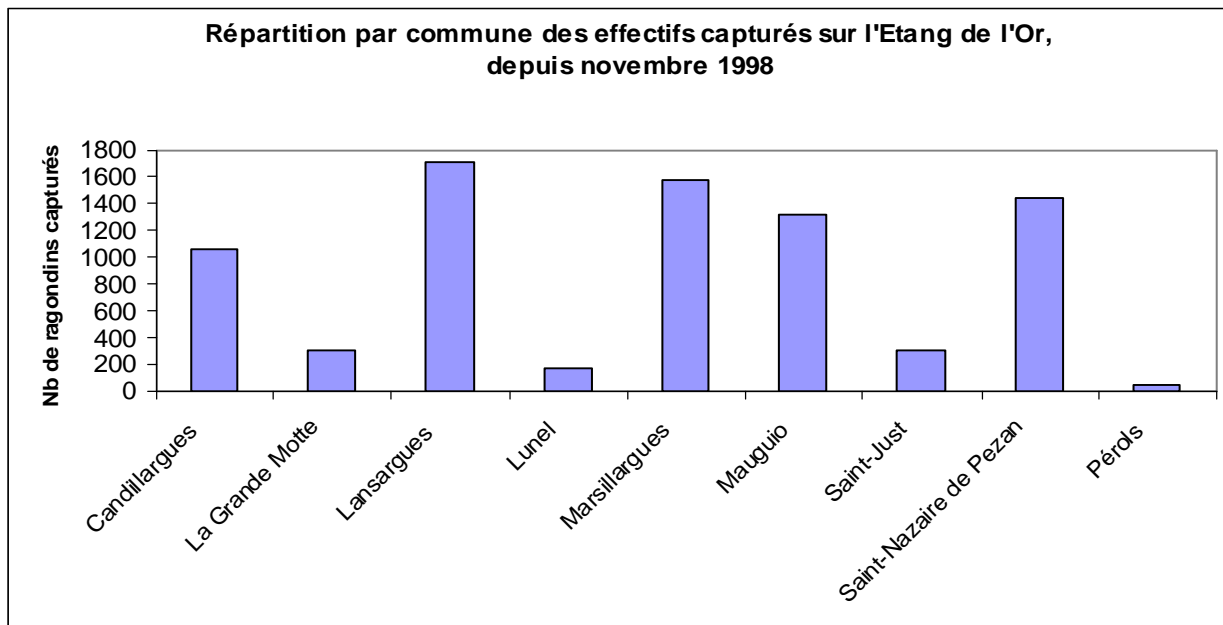
Près de 8400 ragondins ont été capturés depuis le démarrage de l'opération de piégeage. A partir du graphique ci-dessous, on constate que depuis 2004 le nombre de ragondins capturés reste stable. Le piégeage réalisé est un piégeage « d'entretien » qui permet de limiter les phénomènes de recolonisation.



Les communes qui possèdent les milieux les plus favorables à l'installation des ragondins (zones humides à habitats plutôt doux, zones de cultures céréalières et arboricoles) sont celles où le nombre de ragondins capturés est le plus important.

Il s'agit comme les années précédentes des communes suivantes :

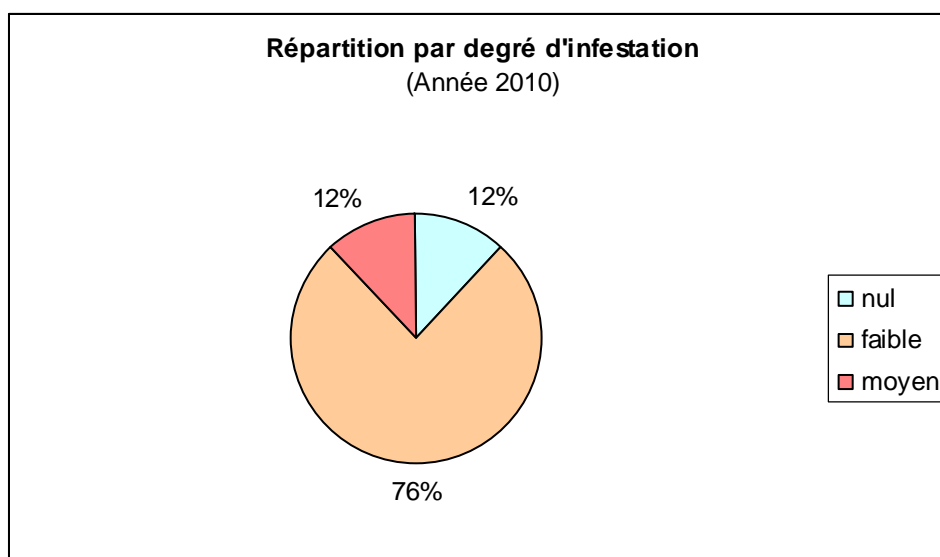
- Lansargues
- Marsillargues
- St Nazaire de Pezan
- Mauguio
- Candillargues



4. Evolution du degré d'infestation de 1999 à fin 2010

Depuis l'automne 1999, des relevés sont effectués chaque fin d'année pour réaliser un état comparatif du degré d'infestation (évalué à partir des indices de présence) et évaluer l'évolution de la répartition des populations par rapport à janvier 1999 (avant piégeage). Ce diagnostic a essentiellement pour objectif d'appréhender l'efficacité de la lutte et de fournir les éléments nécessaires pour éventuellement améliorer le piégeage d'une année sur l'autre.

Depuis plusieurs années maintenant, sur les lignes « diagnostiquées », le degré d'infestation apparaît majoritairement faible.



En 2010, les lignes sur lesquelles a eu lieu le diagnostic sont :

- les lignes piégées durant l'année 2010
- des secteurs non piégés où la présence de ragondins nous a été signalée : c'est le cas du CEHM sur la commune de Marsillargues, du canal de Lunel au sud de la ville (au niveau de la passerelle), de deux lignes au sud de Candillargues (OR_CAN01 et OR_CAN02), et d'une ligne au sud de la station d'épuration (STEP) de la ville de Mauguio.

Deux plans d'eau sur la commune de Marsillargues ont été diagnostiqués suite aux observations des agents de l'EID Méditerranée : il s'agit d'un plan d'eau artificiel pour une chasse réservée (secteur de la Palus Nord) et d'un plan d'eau sur le domaine du Mas St Gabriel (secteur du Grand Cogul).

Pour l'année 2011, dans la mesure du possible, les portions de ligne laissant apparaître un degré d'infestation moyen seront piégées en priorité. La plupart de ces lignes le sont déjà.

Pour les autres, l'accès en véhicule (voire même parfois à pied) demeure une contrainte : les agents ne disposent pas forcément du temps nécessaire pour s'occuper de ces lignes.

5. Divers

➤ Vol de pièges-cages / matériel :

49 cages ont été volées en 2010. Ce chiffre est conséquent. Pour exemple, les 11 cages dérobées en début d'année au niveau de la STEP de Mauguio. Le piégeage a depuis été stoppé sur ce site.

Dès qu'un vol est observé, l'EID Méditerranée dépose systématiquement une plainte en gendarmerie. Le SYMBO est également informé.

Les communes concernées par ces vols sont :

Candillargues	5
La Grande-Motte	6
Lansargues	9
Lunel	6
Mauguio	14
Marsillargues	8
Saint-Nazaire-de-Pezan	1

C'est la première année où le vol de cages est aussi important.

Des dégradations, volontaires et/ou involontaires, ont également eu lieu sur certaines cages. Les cages se retrouvent dans ces cas là écrasées.

Une information par commune sur l'opération menée, ainsi qu'une « surveillance » de la part des élus peuvent permettre de réduire ces vols et ces dégradations.

6. Conclusion et perspectives

Suite à l'élargissement du périmètre d'actions du SYMBO, le syndicat a sollicité l'EID Méditerranée afin de réaliser un état des lieux de la présence du ragondin sur le territoire des « nouvelles communes » et de proposer le cas échéant un plan d'actions incluant ces communes.

Un rapport a été transmis au syndicat à la fin du mois de novembre 2010.

Si du piégeage doit avoir lieu sur ces nouvelles communes en 2011, un avenant à la convention qui lie le SYMBO et l'EID Méditerranée devra être établi pour fixer les modalités de ce nouveau piégeage (montant de la participation financière, sites retenus).